

Grandfontaine, novembre 2024

## PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

### COMMANDE DE BOIS A FACONNER ET BOIS DE FEU EN STERES

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu ou en acquérir sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici le **vendredi 13 décembre 2024**, auprès du garde forestier M. Joseph Saucy : [joseph.saucy@ajoie-ouest.ch](mailto:joseph.saucy@ajoie-ouest.ch), 079 439 97 46.

Déchets de coupe : de Fr. **0.-** à **15.-**/stère (+ TVA 8,1%), selon le bois restant.

Cimes de hêtres ou petit bois abattu : de Fr. **15.-** à **30.-**/stère (+ TVA 8,1%).

Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse est toujours actuel et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai. Merci de votre compréhension.

### SALAIRE 2024

Les personnes qui doivent percevoir un salaire ou se faire rembourser des frais par la commune sont invitées à transmettre leur facture au bureau communal **jusqu'au 6 décembre 2024**.

### SAPINS DE NOEL

Les personnes intéressées par un sapin de Noël sont priées de s'annoncer auprès de l'Administration communale **jusqu'au 3 décembre 2024** par téléphone au 032 476 61 74. Le prix des sapins provenant des forêts communales est fixé à Fr. 10.00.-. **Ces derniers pourront être retirés le samedi 7 décembre 2024 entre 10h30 et 11h00 devant le hangar communal sur la Place des Tilleuls.**

### FETES DE FIN D'ANNEE

Le bureau communal sera fermé du **19 décembre 2024 à 12h00** au **6 janvier 2024 à 8h00**.

D'ores et déjà, les Autorités communales vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent ses meilleurs vœux.

